

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 112 (2017)
Heft: 2: Der Heimatschutz und seine Sektionen = Patrimoine suisse et ses sections

Artikel: "La politique énergétique touche le patrimoine dans toutes ses dimensions"
Autor: Clerc, Denis / Hoffmeyer, Valérie
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-772590>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DENIS CLERC, PRÉSIDENT DE LA SECTION NEUCHÂTELOISE DE PATRIMOINE SUISSE

«La politique énergétique touche le patrimoine dans toutes ses dimensions»

Ancien architecte de ville à La Chaux-de-Fonds, Denis Clerc est aujourd'hui président de la section neuchâteloise de Patrimoine suisse. Les enjeux patrimoniaux de ce canton entre lac et montagne portent autant sur le bâti que le paysage.

Valérie Hoffmeyer, architecte-paysagiste et journaliste, Genève

Quels sont les dossiers chauds en matière de patrimoine dans le canton de Neuchâtel?

Il y en a plusieurs mais j'en citerai trois, qui traduisent un changement de vue et d'échelle pour la protection du patrimoine à Neuchâtel. Le premier concerne le golf dans le hameau de Voens près de Saint-Blaise. Le projet d'un parking en surface sur cette parcelle magnifique, attenant à un grand domaine protégé, nous a mobilisés avant même sa publication. Nous voulons que le parking soit mieux intégré dans la parcelle, loin l'entrée du

site, ce qui péjore le golf et le domaine voisin. Le deuxième projet touche au cloître de la Collégiale. La ville de Neuchâtel a accepté d'en faire un lieu de réception, pour des apéritifs ou d'autres manifestations. Les transformations porteraient atteinte à la vocation du lieu, de calme et de recueillement, et à son intégrité architecturale avec notamment un dallage inapproprié en lieu et place du jardin d'origine. Enfin, le troisième objet concerne la rénovation d'une ferme près de la Chaux-de-Fonds par un patron de l'horlogerie. La réalisation n'a pas été conforme au permis de



James Batten

Denis Clerc, président de la section neuchâteloise de Patrimoine suisse, devant la Maison blanche de Le Corbusier à La Chaux-de-Fonds

Denis Clerc, Präsident der Neuenburger Heimatschutzsektion, vor der Maison blanche von Le Corbusier in La Chaux-de-Fonds

construire. Cette manière de faire n'est pas acceptable et nous l'avons fortement manifesté. Nous avons finalement trouvé un terrain d'entente avec le propriétaire: nous avons obtenu la conservation et la restauration d'éléments patrimoniaux du bâtiment, même si le caractère rural d'origine a dû céder face à une transformation très luxueuse.

La question énergétique touche de plusieurs manières le patrimoine bâti et paysager, du changement des fenêtres pour mieux isoler les bâtiments de la vieille-ville aux éoliennes sur les crêtes jurassiennes en passant par les panneaux solaires sur les toitures des villes Unesco du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Comment préparez-vous ces enjeux majeurs?

En ce qui concerne les éoliennes, nous sommes résolument opposés à leur développement. Les atteintes au paysage sont majeures,

«Je crois fermement que les bons projets finissent par se réaliser.»

lors de leur mise en œuvre et de leur exploitation. Leur efficacité n'est pas prouvée, leur réversibilité non plus. En ce qui concerne les panneaux solaires, tous les toits compris dans le périmètre Unesco, à savoir les villes du Locle, de La Chaux-de-Fonds et leurs abords jusqu'aux crêtes, sont contrôlés par le levier du permis de construire obligatoire. Au-delà, il est certain que les toitures des fermes jurassiennes, notamment, offrent un fort potentiel d'exposition et aucune protection n'est prévue. Imaginez l'impact sur un paysage comme la vallée de la Sagne! Nous devons identifier les valeurs de ces paysages et bien les communiquer. Je crois plus à l'information positive qu'à l'interdiction en matière de patrimoine.

Et les fenêtres? Pourrait-on imaginer que la Collégiale de Neuchâtel ou la Villa turque soient dotées, faute de moyens, de fenêtres en PVC pour répondre aux exigences légales d'économie d'énergie?

Il n'existe en effet aucune protection spécifique sur ce sujet précis, même si votre évocation semble inimaginable sur ces monuments. Mais elle est plausible sur beaucoup d'autres!

Par le passé, vous avez porté le concours d'architecture et d'espace public à Espacité à La Chaux-de-Fonds et pris une part active dans la rénovation de la Maison blanche de Le Corbusier, pour ne citer que ces deux exemples. Comment voyez-vous l'avenir de votre canton ?

Si j'observe mes enfants, jeunes adultes, ils ont dépassé les cliques haut et bas du canton. Je crois que l'identité neuchâteloise, et donc son attachement à son patrimoine, est très ancrée à la fois dans sa rive du lac et ses montagnes, dans ses monuments prestigieux et ses villes ouvrières. Bien sûr, le vrai trait d'union aurait été la ligne de transports publics entre le bas et le haut, refusée par le peuple. Mais je crois fermement que les bons projets finissent par se réaliser. Je suis un optimiste!

DENIS CLERC, NEUENBURG

Für Denis Clerc, den Präsidenten der Sektion Neuenburg des Schweizer Heimatschutzes, betreffen die baukulturellen Herausforderungen in seinem Kanton, der sich zwischen See und Bergen erstreckt, sowohl die Siedlungen als auch die Landschaft.

Ein heisses Thema ist beispielsweise der Golfplatz im Weiler Voëns bei Saint-Blaise: Gegen den geplanten oberirdischen Parkplatz auf der wunderschönen Parzelle, die an ein grosses Schutzgebiet angrenzt, hatte die Sektion bereits vor der öffentlichen Planaufgabe opponiert. Ein zweites Beispiel betrifft den Kreuzgang der Stiftskirche. Nach dem Willen der Stadt Neuenburg soll er umgestaltet werden und zukünftig als Ort für Empfänge, Apéros oder andere Veranstaltungen dienen. Dieses Projekt stösst nicht zuletzt wegen der geplanten Pflasterung der historischen Gartenanlage auf heftigen Widerstand. Ebenfalls umstritten ist die luxuriöse Renovation eines Bauernhofs in der Nähe von La Chaux-de-Fonds durch einen Patron aus der Uhrenindustrie. Der Umbau entsprach nicht der Baubewilligung und wurde von der Sektion von Denis Clerc vehement bekämpft. Letztlich endete dieser Fall mit einem Kompromiss: Einige baukulturell bedeutende Elemente wurden bewahrt und restauriert, aber der ursprüngliche ländliche Charakter des Bauernhofs ging verloren.

Und was meint Denis Clerc zur Energiepolitik, die das bauliche und landschaftliche Erbe auf mehreren Ebenen betrifft? Man denke hier nur an den Einbau neuer Fenster, um Bauten in der Altstadt besser zu isolieren, an Windkraftanlagen oder an Sonnenkollektoren auf den Dächern der Unesco-Welterbestätten Le Locle und La Chaux-de-Fonds. Windkraftanlagen lehnt er entschieden ab: Sie hätten beim Bau und während des Betriebs massive Auswirkungen auf die Landschaft, und ihre Effizienz sei nicht bewiesen. Was die Sonnenkollektoren anbelange, brauche es für alle Dächer der Unesco-Welterbestätten und ihre Umgebung zwingend eine Baubewilligung. Allerdings böten vor allem die Dächer der jurassischen Bauernhöfe etwa im Vallée de la Sagne ein grosses Potenzial, und hier ist kein Schutz vorgesehen. Wichtig sei deshalb, der Bevölkerung den Wert der verschiedenen Landschaften deutlich zu machen. Überhaupt vertraut der ehemalige Stadtarchitekt von La Chaux-de-Fonds in Sachen Heimatschutz mehr auf positive Information als auf Verbote. Betreffend die Fenster gibt es tatsächlich keinen besonderen Schutz. Zwar ist kaum vorstellbar, dass etwa in der Neuenburger Stiftskirche oder der «Villa turc» von Le Corbusier energiesparende Fenster eingebaut werden. Aber bei vielen andern Bauten wäre dies sehr wohl möglich!

Was die Zukunft seines Kantons betrifft, zeigt sich der Sektionspräsident optimistisch. Er ist überzeugt, dass sowohl der See als auch die Berge, sowohl die prächtigen Monumente als auch die Arbeiterstädte Teil der Neuenburger Identität sind – sie bilden das baukulturelle und landschaftliche Erbe, mit dem sich die Bevölkerung zutiefst verbunden fühlt und das sie schützen will.